

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines - Canton de Mantes-la-Jolie

COMMUNE DE TACOIGNIERES

Décision n°2024-01



Objet :

**Virement de crédits au chapitre 66  
(compte 66111)**

Le Maire de la commune de Tacoignières,

**Vu** le Code Général des Collectivités,

**Vu** la délibération n°2020-V-05 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2021-X-29 du 29 octobre 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 2023-III-09 du 10 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 et autorisant l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections,

**Considérant** qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédit du compte 6168 chapitre 011 au compte 66111 chapitre 66,

## DECIDE

### Article 1er :

Autorise le virement de 4,50 € du compte 6168 chapitre 011 au compte 66111 chapitre 66.

### Article 2 :

Mme la secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois à partir de sa publication.

### Article 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion, sera inscrite au registre des décisions et sera affichée conformément aux dispositions prévues par la loi du 02 mars 1982 modifiée.

Tacoignières le 03 janvier 2024

Le Maire, Patrice LE BAIL

Certifie exécutoire compte-tenu de :

La publication du : 03/01/2024

Et la transmission au contrôle de légalité le : 03/01/2024

Document certifié conforme

Maire, Patrice LE BAIL



REÇU EN PREFECTURE

le 03/01/2024

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-078-217806058-20240103-DEC2024\_01-